



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Disparition des personnes atteintes de maladies neurodégénératives

Question écrite n° 17080

Texte de la question

M. Jean-Charles Colas-Roy attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la disparition des personnes atteintes de maladies neurodégénératives. Certaines de ces maladies, comme la maladie d'Alzheimer, entraînent une désorientation temporo-spatiale et peut provoquer des déambulations. De ce fait, il est à déplorer, très régulièrement, des disparitions de personnes atteintes de ce type de maladies, qu'elles séjournent en établissement ou hors établissement. Quand cela arrive, 50 % des malades qui errent se blessent gravement ou meurent si elles ne sont pas retrouvées sous 24 heures. Les recherches ne sont efficaces que lorsqu'elles sont déclenchées rapidement. Les dispositifs de géolocalisation qui existent aujourd'hui, sous forme de bracelets, ont prouvé leur efficacité pour retrouver des personnes disparues. Il semble donc opportun de généraliser ces dispositifs de géolocalisation dans les établissements de soins mais aussi pour les personnes séjournant hors établissement, grâce à une prise en charge par l'assurance maladie. Il lui demande donc comment le Gouvernement envisage de systématiser ces dispositifs afin de mieux sécuriser les déplacements des personnes atteintes de ce type de maladies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Colas-Roy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17080

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2019](#), page 1529

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)